



Rétention du permis de conduire pour stupéfiant

Par **QSM61**, le **31/03/2022** à **19:41**

BONJOUR (obligatoire ici)

Suite a un controle de gendarme, j'ai eu une rétention de permis pour stupéfiants. Apres tout les papier concernant la rétention signé, le gendarme me fait remonter au volant pour aller garé ma voiture 500m plus loin (Eux me suivaient derrière)

Ma question est ont- il le droit de me faire conduire apres une rétention du permis?

Par **Marck.ESP**, le **31/03/2022** à **19:47**

Bonjour

C'est une question déjà vue ici, la réponse est oui. Les gendarmes peuvent même vous escorter jusqu'à la gendarmerie. Ils ne tiennent pas à vous faire abandonner votre véhicule n'importe où.